



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-129382>

Département(s) de publication : 60

Annonce n° 25-129382

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Département de l'Oise

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 22600001600403

**Ville :** Beauvais

**Code postal :** 60000

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 60

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marchespublics.oise.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 25-DIT-NCAK-02

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Département de l'Oise, Direction Générale Adjointe Finances et Modernisation, Direction de l'Achat Public

**Adresse mail du contact :** ld-commandepublique@oise.fr

**Numéro de téléphone du contact :** +33 344066092

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Situation propre des opérateurs économiques : Chaque candidat produira la LETTRE DE CANDIDATURE dûment remplie comprenant notamment l'identification de l'opérateur économique ainsi qu'une déclaration sur l'honneur du candidat attestant que celui-ci ne fait l'objet d'aucune exclusion de plein droit de la procédure de passation conformément aux articles L2141-1 à -5 du Code de la commande publique.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Conditions énoncées dans les documents de la consultation.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 19/12/2025 à 17:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Département de l'Oise

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : INSPECTIONS DETAILLEES DES PPHM (PORTIQUES, POTENCES ET HAUTS MATS) SUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL DE L'OISE

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 71000000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : L' accord-cadre a pour objet la réalisation des inspections détaillées initiales, périodiques et exceptionnelles des PPHM (portiques, potences et hauts mats) sur le réseau routier départemental de l'Oise. Les caractéristiques techniques des prestations sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.

**Lieu principal d'exécution du marché** : Oise (60)

**Durée du marché (en mois)** : 48

**Valeur estimée (H.T.)** : 56000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : L'accord-cadre est passé selon une procédure adaptée en application des art. L2123-1 1° et R2123-1 1° du code de la commande publique (CCP). Il s'agit d'un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, en application des art. L2125 -1 1° et R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du code de la commande publique (CCP). Il s'agit d'un accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique. L'accord-cadre est conclu pour une durée totale de 48 mois à compter de sa notification (périodes de reconduction comprises). La période initiale de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de sa date de notification. Des précisions sur les délais d'exécution sont indiquées à l'art. 3.2 du CCAP. L'accord-cadre, est conclu sur sa durée totale sans montant minimum et avec un montant maximum de 88 000 Euros HT, soit pour chaque période, sans minimum et avec un maximum de 22 000 Euros HT. Le montant de l'accord-cadre est estimé à 56 000 Euros HT sur sa durée totale, soit un montant estimé de 14 000 Euros HT pour chaque période. Les prestations seront financées sur les crédits du Département (ressources propres). Les modalités de financement et de règlement des comptes sont fixées à l'art. 9 du CCAP. L'accord-cadre comporte des conditions particulières d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement conformément aux dispositions de l'art. L2112-2 du CCP. Les précisions sur la mise en oeuvre des conditions particulières d'exécution sont indiquées au CCTP et au CCAP . Les documents de l'accord-cadre sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse du profil acheteur. Le contenu et les modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises sont précisées à l'art. 6 du règlement de la consultation (RC). Les conditions de dépôt des dossiers sont précisées à l'art. 9 du RC, étant précisé que les offres doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse du profil acheteur. S'agissant des éléments relatifs aux capacités économiques, financières , techniques et professionnelles, les renseignements demandés pour la présentation des candidatures sont indiqués à l'art. 8.1 du RC. S'agissant des éléments relatifs aux critères d'attribution, les

documents demandés pour la présentation de l'offre sont indiqués à l'art. 8.2 du RC. La sous-traitance est autorisée conformément à l'article L2193-3 du CCP. La cotraitance est autorisée dans les conditions indiquées à l'art. 5.3.2 du RC. Des négociations peuvent être menées dans les conditions prévues à l'art. 5.2 du RC. Pour attribuer l'accord-cadre au candidat dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse, les offres sont appréciées en fonction des critères pondérés suivants : 1 - Valeur technique : 60 pts, 2 - Prix : 40 pts. Les modalités de mise en oeuvre de ces critères sont précisées à l'art. 10.2 du RC. Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires pour l'étude de leur dossier en interrogeant , le Département au plus tard 9 jours avant les date et heure limites de remise des offres (soit jusqu'au 10/12/2025 à 17h00), selon les modalités fixées à l'art. 14 du RC. Les réponses seront adressées au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres (soit avant le 12/12/2025 à 17h00). Les modalités d'attribution de l'accord-cadre sont fixées à l'art. 11 du RC. L'acheteur public peut à tout moment ne pas donner suite à la procédure. L'acheteur public accepte que le candidat présente sa candidature sous for d'un DUME selon les dispositions de l'art. 8.1.2 du RC. Les précisions concernant les voies et délais de recours, ainsi que les coordonnées du tribunal administratif d'Amiens sont indiquées à l'art. 15 du RC.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/11/2025**